



Commune de
Prix-lès-Mézières

L'Avenir à tout Prix

La rentrée avec BISCARA

Pour la 3ème année consécutive, Biscara etc proposera des cours de guitare, piano, batterie au sein de l'espace Bernard Lallemand.

Les cours débiteront à partir du **8 septembre** avec Anis.

Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année et les cours sont même accessibles aux débutants!

Biscara etc.
Vous faites le bon choix

Informations au 0767872187, sur www.biscaraetc.fr et sur la page Facebook Biscara etc.

O__O__O__O

Samedi 13 septembre vers 13H30

Dans le cadre du 81^{ème} anniversaire de la libération des Ardennes, ce sont près de 200 véhicules anciens de l'association **ARDENNES 1944** qui traverseront la commune rue de Fagnon, rue d'Evigny puis route de Warnécourt

O__O__O__O



Mercredi 17 septembre à 17H00, salle du lavoir

REUNION PUBLIQUE/COMPLEMENTAIRE SANTÉ

Venez découvrir **Mutua+**, association au service de votre santé, qui propose des contrats personnalisés de mutuelle à des tarifs préférentiels et qui assure par la suite la gestion quotidienne de ceux-ci quelques soient votre âge et votre situation.

Flyer ci-joint.

O__O__O__O

TAXI COURSES

Vous avez 70 ans et plus et ne disposez pas de moyen de locomotion ou avez des difficultés pour faire vos courses.

La commune de Prix-lès-Mézières en partenariat avec Familles Rurales vous propose d'emprunter la navette mise en place pour vous accompagner sur la zone commerciale de la Croisette (hypermarché, enseigne de bricolage, etc.), deux fois par mois le mardi matin au tarif de 2€ par personne (maximum 8 personnes).

N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie (03.24.57.04.92 / accueil@prix-les-mezieres.fr) !

.../...





Fumer ici, vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabac-info-service.fr ou appelez le 3989.
Amende forfaitaire de 135€ (hors majorations de retard de paiement)

Le Gouvernement a publié un décret instaurant de nouveaux espaces sans tabac extérieurs, ciblés sur les lieux où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître : de nouveaux lieux concernés par l'interdiction de fumer depuis le 1er juillet 2025.

Il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants et dans un périmètre de 10 mètres, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

Parcs et jardins publics, Plages bordant des eaux de baignade ;

Abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;

Aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;

Espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et **installations sportives**.

Les affiches officielles ont été posées aux abords des écoles et des salles communales accueillant des mineurs. *Merci de respecter cette réglementation sous peine d'amende.*

O__O__O__O

COLLECTE DES DECHETS – Rappel

Pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, Merci de ne pas laisser les bennes à ordures ménagères ou déchets recyclables sur les trottoirs.



- La **collecte des ordures ménagères** a lieu le lundi (sauf jours fériés) tous les quinze jours. Pensez à sortir vos bacs verts pour midi (poignée vers la route).

- Le **tri sélectif** a lieu le mercredi tous les quinze jours. Sortez vos bacs jaunes la veille au soir.

Des calendriers de collecte sont toujours disponibles en Mairie ou sur prix-les-mezieres.fr

O__O__O__O

A noter dès à présent dans vos agendas

- Samedi 4, Dimanche 5 octobre : **le FEP fête ses 50 ans !**
- Samedi 11 octobre, salle polyvalente : **Soirée Blind test** organisé par ES'Prix jeunes
- Dimanche 12 octobre, **Fête de la Poire**

Pique nique, animations autour de la poire, buvette...



- Dimanche 26 octobre : **Marché des créateurs**

Plus d'informations dans la prochaine feuille jaune !